

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 26 juin 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 4 juillet 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	<b>35</b>	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2014</i>
en exercice :	<b>35</b>	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	<b>35</b>	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

**OBJET**

**2**

**TARIFICATION  
DES NOUVELLES  
ACTIVITÉS  
PÉRISCOLAIRES**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN,, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET,  
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,  
CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ASTIER,  
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, GUERRY, CAMINALE,  
VALENTINO, COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport  
n° 9), TULOUP,*

*Membres excusés : MM. MOUSSA (pouvoir à Mme BOIRON),  
MOMIN (pouvoir à Mme NOUHÈN), ALLÈS (pouvoir à  
Mme GRÉLARD), CRUZ (pouvoir à Mme CAMINALE).*

Madame le Maire, explique que les nouvelles activités périscolaires proposées sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires auront lieu sur les sites scolaires ou à proximité :

- les lundis et vendredis de 15h15 à 16h45, où des activités seront déclinées en parcours thématiques par trimestre ( 6 thèmes : sport, art et culture, développement durable, citoyenneté, sciences et numérique, santé),
- les mardis et jeudis de 16h à 16h45, où des ateliers multi-choix seront mis en place,
- soit un total de temps périscolaire de 4h30 par semaine.

Ce nouveau temps périscolaire sera prolongé chaque jour d'un temps d'étude de 16h45 à 18h.

Il est rappelé que ces temps périscolaires qui suivent la classe ne sont en aucun cas obligatoires et que les enfants peuvent quitter l'école à la fin des cours, soit à 15h15 les lundis et vendredis, à 16h les mardis et jeudis.

La participation des familles à ces temps d'activités et d'études sera fonction du quotient familial CAF selon la grille tarifaire suivante :

<b>PROPOSITION D'UNE GRILLE TARIFAIRE</b>			
	TAP 1h30 (lundi ou vendredi)	TAP 45 minutes (mardi ou jeudi)	études (1h15)
<b>Q.F.</b>			
inférieur ou égal à 250 €	0,40 €	0,20 €	0,20 €
De 251 € à 400 €	0,60 €	0,30 €	0,30 €
De 401€ à 650 €	0,70 €	0,35 €	0,35 €
De 651 € à 900 €	0,80 €	0,40 €	0,40 €
De 901 € à 1.150 €	0,90 €	0,45 €	0,45 €
supérieur à 1.150 €	1,00 €	0,50 €	0,50 €

Une majoration de 20 % sera appliquée pour les non fidésiens.

L'inscription se fera par trimestre. La facturation sera également trimestrielle.

Une simulation de la participation par trimestre pour des enfants inscrits au TAP chaque jour, et pour des enfants inscrits au TAP et au temps d'étude chaque jour a été réalisée à titre indicatif :

<b>SIMULATION DU COUT POUR LA FAMILLE PAR TRIMESTRE</b>			
<b>Simulation du coût pour 1 enfant par trimestre</b>	<b>4 TAP et études /sem</b>	<b>4 TAP sans étude</b>	<b>non fidésiens (4 TAP étude)</b>
<b>Q.F.</b>			20 %
inférieur ou égal à 250 €	24,00 €	14,40 €	28,80 €
De 251 € à 400 €	36,00 €	21,60 €	43,20 €
De 401€ à 650 €	42,00 €	25,20 €	50,40 €
De 651 € à 900 €	48,00 €	28,80 €	57,60 €
De 901 € à 1.150 €	54,00 €	32,40 €	64,80 €
supérieur à 1.150 €	60,00 €	36,00 €	72,00 €

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à approuver la tarification des TAP et des temps d'études présentée ci-dessus.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (1 abstention, 3 voix contre),  
APPROUVE la tarification des TAP et des temps d'études telles que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI